

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question, mais si Votre Honneur déclare qu'il est 3 heures, j'exposerai ma question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAMBERT (EDMONTON-OUEST)—LA COLLINE DU PARLEMENT—L'UTILISATION DES INSTALLATIONS POUR LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 17(2) du Règlement, j'ai transmis à votre bureau les termes de la question de privilège que j'avais l'intention de soulever aujourd'hui, et j'ai fait connaître la nature de la motion que je proposerai si vous convenez qu'à première vue, je semble avoir des motifs valables de soulever la question de privilège. Le sujet que j'aimerais soulever touche tous les membres de la Chambre et de l'autre endroit parce qu'il s'agit, à mon avis, d'un usage tout à fait abusif des édifices du Parlement.

● (1502)

J'ai eu le privilège il y a un certain nombre d'années d'occuper le fauteuil que vous occupez maintenant. Je suis plainement conscient de la responsabilité que vous avez de voir à la bonne administration des locaux et des installations ainsi qu'à leur utilisation à des fins parlementaires. Je ne saurais faire mieux que de citer ce que vous, monsieur l'Orateur, avez déclaré le 27 juin 1977. Mon collègue, le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates), avait alors soulevé une question concernant l'utilisation des locaux du Parlement par des organismes commerciaux ou autres à leurs propres fins. Comme en fait foi la page 7103 du hansard, vous aviez dit, entre autres choses:

J'ai donc essayé de mettre au point une politique selon laquelle, chaque fois que ces locaux sont mis à la disposition des députés pour recevoir des Canadiens, contribuables ou visiteurs, il doit y avoir un rapport quelconque avec la vie parlementaire, et j'ai cherché à faire en sorte que cette activité puisse avoir lieu, car elle est à la base même de notre régime démocratique. Par contre, nous devons prendre garde que le Parlement ne devienne pas un établissement commercial et qu'il ne s'y déroule pas des événements qui pourraient avoir lieu tout simplement dans des salles commerciales réservées à cet usage. Par conséquent, ce que je cherche à faire est d'exercer mon influence sur la nature des événements qui se déroulent sur les lieux, pourvu que les édifices du Parlement servent à des activités à caractère parlementaire et dont l'objet se rattache à la vie parlementaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne peut entendre le député.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur.

Même si ce mobile existait, et je pense que tous les députés le reconnaîtront, on ne peut me demander que je me renseigne à chaque occasion par la menu sur le programme des cérémonies ou sur les arrangements pris, mais je pense qu'on doit exiger, puisque l'on se sert ainsi des édifices du Parlement, que je cherche, au nom de tous les députés, à encourager la meilleure tenue et la meilleure utilisation possible de ces locaux, au mieux des intérêts de notre institution.

Je m'excuse, monsieur l'Orateur, dans une certaine mesure, de la longueur de cette citation, mais je pense que vous aviez à cette occasion touché au noeud de la question.

Privilège—L'hon. M. Lambert

On se propose, dans ce cas-ci, d'utiliser les locaux du Parlement à une fin et pour des activités qui n'ont, à mon avis, aucun caractère parlementaire.

Naturellement, on peut dire que tous les caucus organisent des parties sur la colline. Ils ont eu leurs parties de Noël et, de temps à autre, les membres du caucus se réunissent à l'édifice de l'Ouest où ils disposent d'installations pour se restaurer et se distraire. Les listes d'invités sont limitées. Mais j'ai lu dans les journaux les commentaires sur les projets du parti libéral, et je ne pense pas que la présidence soit parfaitement au courant de ce qui se passe au parti libéral ni qu'elle ait décidé de ce qu'on allait faire ici, dans ce bâtiment, de l'utilisation de la galerie d'honneur, de la salle de la Confédération dans l'édifice de l'Ouest et de la cafétéria du même édifice, et peut-être également des autres secteurs du Parlement. Les représentants des autres partis n'ont pas été consultés quant à l'utilisation de ces locaux.

Les journaux ont fait leurs commentaires et je crois qu'il vaut la peine de les consigner au compte rendu. Dans *Today* d'Ottawa de lundi, on pouvait lire:

Pour les distraire, les organisateurs de parti libéral prévoient d'installer 26 bars qui vendront des boissons alcoolisées à seulement 75c. le verre, et trois orchestres pour remplir la cafétéria de l'édifice de l'Ouest, une salle de bal, une salle de réunions parlementaires et la galerie d'honneur qui sépare la Chambre des communes et le Sénat.

Puis, il cite certaines paroles:

«Qui veut boire et danser dans le sous-sol d'un hôtel quand on peut fêter au Parlement?» a lancé un des organisateurs.

Dans le *Citizen* d'Ottawa d'hier soir, le 7 février, on pouvait lire:

Les organisateurs du congrès pré-électoral du parti libéral, qui aura lieu de 24 au 26 février, ont l'intention d'utiliser la cafétéria de l'édifice de l'Ouest, une salle de bal, une salle de comité et la galerie d'honneur qui sépare la Chambre des communes et le Sénat dans l'édifice du centre, pour accueillir...

Et voilà où est la grosse différence:

... 3,000 à 4,000 convives.

Et il rapporte encore ces paroles:

«qui veut boire et danser dans le sous-sol d'un hôtel quand on peut fêter au Parlement?» a déclaré un des organisateurs libéraux.

On a prévu pour la circonstance trois orchestres et 26 bars.

Ces locaux font constamment l'objet de contrôles de sécurité. Les partis y ont déjà donné des réceptions pour un nombre limité d'invités, et cela a posé des problèmes de sécurité. Il est impossible d'accueillir 3,000 à 4,000 personnes dans cet édifice et dans l'édifice de l'Ouest sans que cela crée des problèmes de sécurité particuliers.

Qu'en est-il des autres députés qui désireront avoir accès à l'édifice de l'Ouest et qui en ont parfaitement le droit?

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'heure n'est pas précisée, mais on attend de trois à quatre mille invités. Les organisateurs de la soirée n'ont pas l'intention d'exercer un contrôle, car ils veulent laisser entrer le plus de monde possible. Cela dépasse de loin l'usage qu'il convient de faire de ces édifices.